



SOMMAIRE

Et si la Direction des Ressources Humaines s'appelait désormais la Direction des Ressources Budgétaires p.1

2 projets de réorganisation inutiles..... p.2-p.3

Félicitations p.4



Et si la Direction des Ressources Humaines s'appelait désormais la Direction des Ressources Budgétaires ?

Au regard de la gestion des personnels constatée ces derniers mois, cette nouvelle appellation semblerait plus en adéquation avec la politique que mène le DRH de la CDC.

Ceci est tout particulièrement avéré dans le domaine de l'emploi où les nombreuses demandes de renfort d'effectifs effectuées par les Directions métiers ne sont pas suivies d'effet, au nom de la sacro-sainte gestion de la « masse salariale ».

De ce fait et avec les départs massifs qui s'annoncent, les personnels en fonction saturent et sont même en surcharge de travail permanente dans certains secteurs. De même, des directions en développement

comme le Bancaire ou le Réseau ne peuvent le faire sereinement.

Il en résulte également une politique désastreuse avec le recours aux contractuels de droit public qu'on utilise à tout-va et qu'on remercie au bout de quelques années, afin de se soustraire à l'obligation de les recruter !

A cette politique discutable de l'emploi, s'ajoutent les mesures constatées de baisse des rémunérations en matière d'attribution des primes pour les personnels publics (nouveau régime indemnitaire PFT) ou d'attribution de points pour les personnels de droit privé.

On constate aussi une diminution du nombre de promotions tant pour les salariés que pour les fonctionnaires.

La remise en cause des indemnités de départ à la retraite et des aides à la mobilité géographique sont à l'ordre du jour, tout comme les mesquineries sur l'attribution des droits aux congés bonifiés pour nos collègues originaires d'outre-mer ou les économies sur l'enveloppe budgétaire dédiée à la résolution des inégalités hommes/femmes.

STOP - STOP - STOP - STOP - STOP !!!

Revenons à une politique équitable de gestion du personnel, à une vision RH sur le long terme avec une véritable reconnaissance professionnelle des personnels publics et privés tout au long de la carrière.

Comité technique local Ile-de-France du 11 et 24 mai 2017

Pour l'UNSA, 2 projets de réorganisation inutiles...

Réorganisation des services juridiques (DJF) et mutualisation des gestions (MUG) : pourquoi l'UNSA a voté contre ces deux réformes ?

DIRECTION JURIDIQUE ET FISCALE

MOTION

A L'ATTENTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

A deux reprises, lors du Comité technique local Ile-de-France, toutes les organisations syndicales ont voté contre le projet d'organisation de la Direction Juridique et Fiscale.

Le projet stratégique dont cette réorganisation est la conséquence n'a jamais été présenté pour vote au Comité Technique National mais a fait l'objet de simples points d'information.

Cette réforme n'est soutenue ni par les métiers, ni par une majorité des personnels concernés.

AU COURS DES DÉBATS, LES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT IDENTIFIÉ PLUSIEURS RISQUES POTENTIELS OU AVÉRÉS :

- un risque opérationnel avec une perte de technicité et de compétences,
- un ralentissement des décisions au niveau des métiers,
- un risque humain car les personnels ont exprimé de vives inquiétudes à tous les niveaux,
- un risque déontologique : au sein d'un même service seront traités les contentieux du fonds d'épargne et de l'Etablissement public,
- un risque d'écueil sur les mobilités dans la filière juridique,
- un climat social désastreux qui ne favorisera pas l'unification de la filière.

De même, les organisations syndicales dénoncent la mise en place de conventions de service qui vont engendrer des lourdeurs bureaucratiques souvent inutiles. Nous dénonçons, également, un manque de concertation avec le personnel.

En un mot, cette réforme va plus désorganiser les services que les structurer!

Malgré toutes nos remarques et suggestions, la Direction fait un passage en force qui aura de lourdes conséquences sur l'activité, mais aussi sur le climat social au sein de cette direction déjà meurtrie dans le passé.

Unaniment, les élus du comité technique Ile-de-France vous demandent de suspendre la mise en oeuvre du projet présenté par le Directeur de DJFSA.

Paris, le 29 mai 2017

Les élus CGT – CFDT – CGC – UNSA – SNUP

L'UNSA a voté contre la réforme DJF, lors du comité technique Ile-de-France du 11 mai 2017, car elle désorganise plus qu'elle ne structure.

Dans le schéma cible présenté, l'UNSA a identifié **3 types de risques :**

- **Un risque opérationnel** avec une perte de technicité.
- **Un risque humain** car les personnels ont exprimé de vives inquiétudes à tous les niveaux.
- **Un risque déontologique :** au sein d'un même service seront traités les contentieux des fonds d'épargne et de l'Etablissement public.

L'UNSA préconisait une réorganisation avec un organigramme en râteau (type DSI) où chaque service restait intégré dans sa direction pour maintenir la technicité au sein du service tout en faisant partie d'une communauté de juristes.

Toutes les organisations syndicales ont voté CONTRE.

MUTUALISATION DES GESTIONS (DFE/DFIN)



Pour l'UNSA cette réforme n'est absolument pas envisageable tant que cette réorganisation ne sera pas apte à prévenir les conflits d'intérêts.

De plus, cette réforme engendre un alourdissement des procédures pour les gérants, certains postes ne seront pas proposés en interne EP et il y a un manque de place rue de Lille. Alors qui devra laisser la place ?

Les votes :

Contre : UNSA – CGT – SNUP

Abstention : CFDT

La CGC n'a pas souhaité prendre part au vote et de ce fait prendre ses responsabilités !!!

D'un point de vue global, l'UNSA a attiré l'attention de la Direction générale sur les services comme DFE ou DCB qui ont deux voire trois réformes d'ampleur à mener de front : réorganisation des services juridiques, réorganisation des services de la communication et fusion des gestions.

Ces directions rencontrent un surcroît de travail massif (convention de gestion, accompagnement RH, etc.) et doivent gérer les problèmes post projet, para projet et penser à la reconstruction des services après les départs.

FELICITATIONS



Déclaration du Bureau national de l'UNSA CDC

L'UNSA tient à féliciter **la Secrétaire générale adjointe de la CGT** pour sa promotion comme Directeur d'études, ainsi que la Direction générale pour avoir trouvé le bon chemin pour valoriser les parcours professionnels des **permanents syndicaux de la CGT**.

Passer de la qualification « d'Employé » à celle de « Directeur d'études » en une quinzaine d'années relève de l'exploit au sein de la Caisse des Dépôts. Nul doute que cela servira désormais à chaque salarié pour revendiquer un avancement.

Les critères retenus par la Direction pour parvenir à ce type d'avancement accéléré doivent, à notre avis, figurer dans l'accord sur les moyens syndicaux, car de toute évidence il y a 2 poids, 2 mesures entre les avancements des permanents privés et publics où il faut au moins, et dans le meilleur des cas, le double de temps pour qu'un permanent de droit public puisse espérer une promotion au grade d'Attaché d'administration.

Cette courte déclaration n'appelle pas d'autres commentaires de notre part, sauf peut-être celui de demander à la Direction générale de traiter l'ensemble des permanents des organisations syndicales sur un plan d'égalité entre organisations syndicales bien sûr, mais aussi au regard des promotions des personnels privés et publics en général, ce qui n'est évidemment pas le cas actuellement !

Le Bureau national de l'UNSA CDC



Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris. Tél : 01 58 50 30 52
Directeur de la publication : Luc Dessenne
Rédactrice en chef : Salomé Vaillant
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

